



## PRIX DE L'INNOVATION EN TÉLÉSANTÉ ET SANTÉ DIGITALE



La Société Française de Santé Digitale (SFSD), Medicen Paris Région et le Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales (SNITEM) souhaitent contribuer à aider les jeunes entreprises innovantes en décernant un prix. Ce prix est destiné à promouvoir l'innovation dans les domaines de la santé numérique, et de la télésanté. Il sera remis lors du 14<sup>e</sup> congrès européen de la SFSD qui se déroulera à Paris les 5 et 6 octobre 2022.

### Dossier de candidature

#### A qui s'adresse ce prix ?

Aux porteurs de projet ou chefs d'entreprise qui développent une innovation dans tous les secteurs de la santé numérique et répondant aux thèmes du congrès 2022 (cf description du projet innovant) :

- Télésanté (télémedecine, télésoin)
- Intelligence artificielle
- Éducation thérapeutique
- Coordination
- Données de santé
- Dispositifs médicaux connectés permettant la télésurveillance
- Système d'information

#### Quelles sont les conditions pour participer ?

Être une start-up de moins de 2 ans d'existence.

#### Comment faire acte de candidature ?

Remplir le document ci-joint et l'envoyer avant le **31 août 2022**, accompagné de :

- **Un extrait K-Bis ou d'un certificat d'immatriculation au Registre du Commerce**
- **Un logo haute définition\***
- **Une photo\* d'illustration en haute définition** de votre technologie,
- Une présentation Powerpoint de votre société et de son projet (6 slides maximum reprenant les informations demandées plus bas) à l'adresse e-mail suivante : [support-sfsd@europa-organisation.com](mailto:support-sfsd@europa-organisation.com)

*\*Les formats d'image devront être en png, jpg, avec un maximum de 8000 KB pour chacun.*

***Comment avez-vous eu connaissance du Prix de l'innovation en télémédecine et santé numérique ?***

- Société Française de la Santé Digitale
- MEDICEN Paris Région
- SNITEM
- RESEAUX SOCIAUX
- Autre (préciser) :

## FICHE DE PRESENTATION

- Nom de l'entreprise :
  
- Date de création de l'entreprise (maximum deux ans d'existence depuis sa création) :
  
- Nom du représentant légal :
  
- Numéro de téléphone :
  
- Adresse mail :
  
- Site internet de l'entreprise (si existant) :
  
- Nombre de salariés :
  
- Aides ou distinctions obtenues :
  
- Avez-vous déjà des marques d'intérêt de potentiels clients ?
  
- Si vous le souhaitez, vous pouvez fournir :
  - Une Plaquette de l'entreprise (*si existant - version numérique à joindre au dossier*)
  - Vidéo de présentation du projet / de la start-up

## DESCRIPTION DU PROJET INNOVANT

1. A quel type d'innovation votre projet correspond-il ?

Innovation dans les pratiques professionnelles (pluri professionnelles et pluridisciplinaires)	
Innovation organisationnelle	
Innovation des outils	
Innovation dans les sciences humaines et sociales	
Le patient de demain, autonome avec le digital	

2. En quoi et comment le projet contribue-t-il à la résolution d'une problématique de santé (3-5 phrases) ?

3. Technologie (3-5 phrases) - Merci de décrire la nature et le degré d'innovation ainsi que la valeur ajoutée de la solution par rapport aux concurrents, le degré d'avancement des exigences réglementaires.

4. L'axe financier et économique (3-5 phrases) :

- Quelles sont les subventions reçues ?
- Avez-vous déjà levé des fonds ?
- Quel est le modèle économique (qui achète ? qui finance ?)
- Quelles sont vos prévisions de ventes à 3 ans après le début de la commercialisation ?

## MOTIVATIONS DE PARTICIPATION AU PRIX DE L'INNOVATION

❖ CE QUE VOUS ATTENDEZ DES « LIENS PRIVILEGIÉS » AVEC :

▪ La Société Française de Santé Digitale :

▪ MEDICEN Paris Région :

▪ Le SNITEM :

❖ CE QUE VOUS ATTENDEZ DE VOTRE PARTICIPATION AU CONGRES 2022 DE LA SFSD :

Si ma société est finaliste, je soussigné ..... m'engage à ce que la société ..... soit présente à la session de sélection du prix de l'innovation en payant mon inscription au congrès de la SFSD qui aura lieu les 5 et 6 octobre 2022.

Signature :

# PROCESSUS DE SÉLECTION

## Jury :

- Dr Nesrine Benyahia, SFSD
- Mme Armelle Graciet, SNITEM
- M. William Rolland, SNITEM
- M. Jules Caput, Medicen
- M. Benjamin Boutot, Medicen

**Date de limite de retour des candidatures par email :** mercredi 31 août (minuit)

**Pré-sélection sur la base de la manifestation d'intérêt** (cf dossier de candidature ci-joint)

**Audition des 5 sociétés présélectionnées sur dossier par le jury** « Société française de Santé Digitale/Medicen Paris Région/Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales »

- Présentation des projets des 5 lauréats avec support Powerpoint devant le jury le 5 octobre pendant l'heure du déjeuner
- A l'issue des présentations, 2 sociétés seront retenues :
  - Une société sera le lauréat du prix de l'innovation
  - La seconde société recevra le Prix coup de cœur du jury.
- Les prix seront remis le 5 octobre à 17h45, avec une présentation de 3 minutes de vos sociétés.

**Qu'apporte le prix Société Française de Télémedecine / Medicen Paris Region / Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales de l'innovation en imagerie médicale ?**

Il permet au(x) lauréat(s) de bénéficier :

- de visibilité pendant le 14ème congrès européen de la SFSD, les 5 et 6 octobre 2022 (cérémonie de remise des prix le 5 octobre),
- d'un stand « start-up » au sein de l'exposition technique lors des Journées 2023 de la SFSD,
- d'une participation à une séance scientifique 2023 afin de présenter leur innovation récompensée lors du 14ème congrès européen de la SFSD,
- des avantages réservés aux partenaires de la SFSD : visibilité sur le site en qualité de partenaires, un an d'adhésion gratuite en qualité de partenaire, un accompagnement par nos experts à un projet médical,
- des avantages d'une adhésion à Medicen Paris Région (accès aux évènements, ateliers, aux outils de veille économique, accompagnement à la croissance...),
- d'une participation à un « Scan360 » de Medicen qui permet à une structure y participant de présenter son projet devant un comité expert (IP/Business/Market access...), et de se faire challenger concernant ces points,
- des supports de communication de Medicen Paris Région, du Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales et de la Société Française de Télémedecine,
- des services du Snitem sur le plan réglementaire, juridique et accès au marché pendant un an.